

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 24 mars 2017**

Convocation du 18 mars 2017

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 24 mars 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes GOYARD, JAILLET, RICHARD, SALIEGE, VIET.MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Etaient excusés : Mme GILLES

Mme GOYARD est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 février 2017.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un document reçu cette semaine concernant des missions facultatives proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire, ce que les membres du conseil municipal acceptent.

Convention cadre avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire pour des missions facultatives

Le Conseil Municipal est informé des missions facultatives proposées par le centre de gestion. Une convention renouvelable tous les ans permet d'utiliser ces missions, si nécessaire, à tarif préférentiel. Le Conseil Municipal émet donc un avis favorable pour l'utilisation de cette convention.

Vente des terrains des biens de sections cadastrés E280 et E281 :

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des parcelles E280 et E281 à 35€ le mètre carré (9 pour et 2 contre), au vu de la préconisation du service des Domaines et de l'enveloppe des travaux de viabilisation. Il autorise le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

Point sur les commerces

Mme Béatrice SALIEGE fait le point des travaux dans l'ancienne poste pour accueillir une épicerie. Ces travaux seront terminés fin mai. L'enveloppe des travaux reste maîtrisée, à hauteur de 53000€ HT. Le Conseil Municipal valide l'emprunt pour financer ces travaux à la Caisse d'Épargne, sur 12 ans, pour un montant mensuel de 399,90€, et fixe donc le loyer à 400€ par mois (10 pour et 1 abstention).

Réorganisation du secrétariat de mairie

Les tâches du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale sont en augmentation : plus de travail de comptabilité, gestion, secrétariat pour la mairie, plus de fréquentation client pour l'agence postale communale.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de mettre en place à partir du 18 avril, à titre expérimental :

- Fermeture de la mairie et de l'agence postale communale le jeudi pour optimiser le temps de traitement des dossiers.
- Ouverture de la mairie et de l'agence postale communale les lundis et mardis à partir de 16 heures ; la secrétaire sera alors plus disponible au public dans ces créneaux d'ouverture au public.

Point scolaire et périscolaire

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil d'école du 13 février. Il fait le nécessaire pour organiser le recyclage des formations « sauveteur secouriste du travail » et voit si d'autres formations sont obligatoires. Suite aux remarques des ATSEM, un courrier sera adressé à la Directrice ainsi qu'à un enseignant. La conseillère pédagogique sera contactée. Pour le périscolaire, le retour aux délégués de parents d'élèves des interventions de l'accompagnatrice pédagogique s'est terminé lors de la réunion du 10 mars.

Informations de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Le Conseil Municipal est informé que les travaux de montée en débit du secteur des Baudots sont inscrits au programme de travaux de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

Projet cabine téléphonique

La dernière cabine téléphonique installée sur la commune est désormais propriété communale. Le Conseil Municipal valide donc sa transformation en lieu d'échange de livres. Elle pourra être installée devant la mairie.

Droit de préemption urbain sur vente de propriété

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur la vente de la maison Duplessis au Reuil.

Tours de garde pour les élections présidentielles

Le Conseil Municipal établit les tours de garde du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- de la venue de Monsieur le Sous-Préfet le mercredi 12 avril pour l'aménagement de la traversée des Baudots
- de la vente de boudin le samedi 25 mars, par l'association SIFASILA Marcilly,
- de la réunion de conseil municipal le vendredi 14 avril pour l'élaboration du budget 2017,
- de la possibilité d'ajouter au règlement des affouages que la commune n'est pas responsable des disparitions de bois de chauffage dans les coupes.